

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 17 juin 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2022-144

Objet de la délibération : Délibération relative à l'approbation de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire pour le territoire de l'Agglomération Provence Verte 2022-2027

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, BETRANCOURT Claude donne procuration à SIMONETTI Pascal, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : CONSTANS Jean-Michel, CLERCX David, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, MONDANI Denis, SALOMON Nathalie

Secrétaires de Séance : Madame Nicole RULLAN et Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 157 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 portant sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la circulaire D18017213 du 4 février 2019 ayant pour objet l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement du territoire, et présentant l'ORT ;

VU la délibération n° 2018-205 du Conseil de la communauté d'Agglomération du 29 juin 2018 approuvant la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de la commune de Brignoles-;

VU la délibération n° 2021-43 du Conseil communautaire en date du 26 février 2021 relative à l'avenant n°1 de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Brignoles ;

VU la délibération n°2021-95 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 26 mars 2021 relative à la convention d'adhésion « petites villes de demain » de la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;

CONSIDERANT que l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de territoire de l'intercommunalité, sa ville-centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI ;

CONSIDERANT que l'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville et permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc. ;

CONSIDERANT que la redynamisation des centres-villes est au cœur des préoccupations de l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT que les communes ont également pris en main l'enjeu de la revitalisation de leurs cœurs de villes ;

CONSIDERANT que la convention « Action Cœur de Ville » pour Brignoles a été signée le 8 novembre 2018 pour une durée de cinq ans ;

CONSIDERANT que la ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est lauréate du Programme Petites Villes de Demain ;

CONSIDERANT que la convention d'adhésion a été signée le 19 février 2021 ;

CONSIDERANT qu'afin de bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, une convention ORT chapeau, permet d'individualiser les projets de revitalisation des communes de Brignoles et Saint Maximin, tout en assurant leur complémentarité et leur cohérence à l'échelle intercommunale, intégrés dans le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 03 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver les termes de la convention entre la communauté d'agglomération Provence Verte, la Commune de Brignoles, la commune de Saint Maximin, l'Etat, l'Agence Nationale d'amélioration de l'Habitat et la Banque des Territoires et qui a pour objet de décrire les modalités de mises en œuvre et les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) menée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.**

- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*

Le Président,



D. BREMOND